

## LICENCE : PRENDRE LE TEMPS DE LA CONCERTATION

Refonder la licence, réécrire l'arrêté licence de 2002, rien de moins... c'est ce que vient d'annoncer Valérie Pécresse au terme d'une année 2010 déjà chargée par la restructuration sans précédent du paysage universitaire, impulsée par la concurrence induite par les appels d'offre liés au Grand Emprunt. Noyés par la bureaucratie, contraints de devoir mettre leurs travaux de recherche entre parenthèses, découragés de voir des dispositifs pédagogiques disparaître, les enseignants-chercheurs et les enseignants voudraient pouvoir se consacrer sans entrave à leurs missions d'enseignement et de recherche. Au prétexte de vouloir reconnaître l'investissement pédagogique des enseignants-chercheurs, sans jamais évoquer le référentiel des tâches, rénover la licence ne doit pas conduire à une aggravation des conditions de travail ou à une individualisation des rémunérations, notamment par la politique indemnitaire.

A grand renfort de communication et sans aucune concertation, il y a trois ans, la Ministre de l'enseignement supérieur a lancé un pseudo « plan licence » dénué de créations d'emplois. Nous en dénonçons alors l'inefficacité et l'incapacité prévisibles – avérées depuis - à réduire l'échec dans le cycle licence, aggravé par le LMD. Développer et pérenniser des dispositifs pédagogiques diversifiés permettant la réussite d'un public étudiant lui aussi diversifié nécessite des moyens spécifiques conséquents et une réflexion de fond sur les nombreuses initiatives précédemment mises en œuvre par la communauté universitaire depuis plus de vingt ans. A l'opposé de la vision auto satisfaite d'un énième dossier de presse, contredite par le récent rapport de l'IGAENR, le SNESUP demande un bilan tant du pseudo plan licence que de la mise en œuvre du LMD. Ce bilan concerté doit associer le CNESER qui ne doit plus être contourné.

Tout en maintenant l'orientation initiale du plan licence et en développant une vision outrancière de la professionnalisation, la Ministre est contrainte de reconnaître la nécessité de références nationales. Toutefois, l'objectif essentiel de ces référentiels est étroitement limité à assurer une meilleure lisibilité des diplômes vis à vis des employeurs, par l'élaboration de listes de compétences. Les contenus de formations, essentiels pour assurer une cohérence nationale, occupent une place marginale et les volumes horaires, indispensables pour permettre une évaluation objective des moyens nécessaire, sont totalement absents. Par ailleurs, l'utilisation de ces référentiels pour une évaluation *a-posteriori* des formations et l'absence de toute référence aux procédures d'habilitation interroge sur les modalités de régulation démocratique des diplômes nationaux.

Pour le SNESUP, il est nécessaire de concevoir une licence permettant la réussite d'un plus grand nombre d'étudiants, offrant des débouchés professionnels et des poursuites d'études. Des parcours de licence riches et diversifiés doivent aussi avoir pour objectif d'accueillir tous les étudiants sans sélection et de maintenir un lien renforcé avec la recherche dès les premières années. Enfin, le « décloisonnement des différentes filières post baccalauréat » n'a de sens que si la recherche irrigue toutes les formations et que s'il n'est pas cantonné à la réorientation des étudiants en difficulté.

La communauté universitaire doit être associée à l'élaboration des solutions permettant d'améliorer la réussite en licence. Le SNESUP, première organisation de l'enseignement supérieur, entend participer aux concertations. Par ailleurs, le travail sur les référentiels de formations engagé par les comités de suivi licence doit être poursuivi en lien avec le comité de suivi master. Le SNESUP considère que ces comités, émanations du CNESER, doivent être mis au centre de cette réflexion.

Le SNESUP exige que la licence, diplôme national, respecte un triple cadrage national. La licence doit s'appuyer sur une structure nationale commune permettant de faire coexister des méthodes pédagogiques diversifiées pour garantir la réussite de tous les étudiants. De plus, au-delà d'une lisibilité retrouvée, elle devra s'appuyer sur des contenus coordonnés et concertés avec la communauté universitaire intégrant les spécificités des disciplines. Pour finir, un cadrage national, notamment en termes de volumes horaires, fondé sur les besoins des formations devra permettre d'en garantir les moyens humains et financiers.

*Paris, le 17 décembre 2010.*